



CCCA BERLOZ

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS

4257 Berloz- Tél : 019/33.99.99 – Fax : 019/33.99.88

commune@berloz.be – www.berloz.be

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONCERTATION ENTRE LE CONSEIL
COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS ET L'ASBL "LES BERLOZ'AÎNÉS"
9 DÉCEMBRE 2025**

Présences pour le CCCA :

Monsieur Francy LOIX	Président
Monsieur Pierre RENETTE	Vice-président
Monsieur Laurent BARE	Membre effectif
Monsieur Michaël DEPREZ	Membre effectif
Monsieur Dominique HANSON	Membre effectif
Monsieur Joseph MOUREAU	Membre effectif
Monsieur Benny PIERARD	Membre effectif

Présences pour l'ASBL "Les Berloz'Aînés" :

Madame Patricia CORAZZA
Madame Marina CORAZZA
Madame Jeny BENAETS

Madame Béatrice MOUREAU	Échevine
Monsieur Thomas BROUX	Employé communal, secrétaire

1. Demande de l'école maternelle de Berloz

L'école maternelle de Berloz souhaitait organiser une rencontre d'environ une heure entre les élèves de 3e maternelle et les aînés à l'occasion des fêtes de Noël, le jeudi 18 décembre 2025.

Cette date posait toutefois problème puisqu'elle coïncide avec le repas de Noël des aînés. Francy LOIX a dès lors proposé d'avancer le repas à midi et de l'interrompre brièvement pour accueillir les enfants, mais l'ASBL a souligné les difficultés organisationnelles que cela entraînerait (accueil, placement, sécurité...).

Béatrice MOUREAU a envisagé de fixer la rencontre à un autre moment avec les membres du CCCA, et Laurent BARE a proposé de la tenir pendant la Marche de Noël. L'ensemble du groupe a finalement estimé qu'il était trop tard pour organiser un tel événement avant les vacances.

Francy LOIX a alors suggéré de prévenir l'école qu'une organisation avant la fin d'année n'est pas possible, ni pendant le repas, ni à une autre date en décembre. En revanche, une nouvelle rencontre pourrait être envisagée au premier trimestre 2026, par exemple un troisième jeudi du mois.

La période de Carnaval semble convenir à plusieurs participants. Pierre RENETTE a rappelé qu'il faut tenir compte du programme peut-être déjà fixé par l'école pour les fêtes et que le mois de janvier serait une bonne option. Les propositions finales retenues sont donc le 8 janvier ou le 12 février (période de Carnaval, avec possibilité de déguisements), sous réserve que l'école n'ait aucune activité prévue ces jours-là.

2. Agenda 2026 des troisièmes jeudis du mois

La réunion a également abordé la demande de l'ASBL concernant l'agenda 2026 des troisièmes jeudis du mois, pour lequel il n'apparaît pas encore possible de fournir un programme.

3. Intervention

Ensuite, Patricia CORAZZA est intervenue pour annoncer un changement de statuts de l'ASBL à partir du 1er janvier 2026, visant à ne plus être liée au CCCA. Cette décision fait suite à des remarques figurant au point 7 du dernier bureau, notamment l'allusion à une ASBL composée de membres de la même famille, ce qui a suscité irritation et incompréhension. Dans la foulée, la prise en charge de l'organisation des troisièmes jeudis serait confiée au CCCA.

Francy LOIX a expliqué qu'il n'avait fait que retranscrire intégralement un message reçu suite au repas des Aînés, dont l'auteur n'a pas répondu à la demande d'identification. Il a également précisé avoir lui-même reçu toutes les réservations pour ce Repas des Aînés.

Précision apportée par Francy LOIX lui-même par mail : " Je pense que là, il y a confusion entre le PV de la réunion bureau du 02 décembre 2025 à laquelle je ne participais pas en raison de mes problèmes de santé et un document (qui en principe n'avait pas vocation à être diffusé) contenant mes remarques transmis à Béatrice et à Pierre, dont le fameux point 7, que j'assume totalement d'ailleurs. Je reproduis ce document en annexe. Le PV de cette réunion de bureau, établi par Béatrice puisque tu étais en congé et me remis par elle lors de la plénière du 09 décembre - voir également annexe - ne reprend pas du tout cette remarque.

Je ne sais pas du tout non plus pourquoi ce PV n'a, semble-t-il, été remis qu'à moi et pas envoyé à l'ensemble des participants à cette réunion bureau''.

Pierre RENETTE reconnaît que la personne à l'origine du message est connue pour ce type de démarches et qu'il regrette que cela ait été intégré au rapport, même si de nombreux avis positifs ont aussi été reçus.

Dominique HANSON s'interroge sur la possibilité d'une collaboration future malgré le climat tendu.

L'ASBL a indiqué que certaines remarques avaient été difficiles à entendre et qu'elle ne comprenait pas pourquoi le message litigieux avait été ajouté au rapport ; elle estime, dans ce contexte, ne plus pouvoir travailler sereinement avec le CCCA, alors qu'elle cherche simplement à préserver son autonomie.

Francy LOIX rappelle que le CCCA souhaitait uniquement obtenir un bilan de l'événement "Le repas des Aînés" afin d'évaluer une éventuelle reconduction en 2026. Ni plus, ni moins.

La discussion abouti à un véritable point de rupture selon l'ASBL.

Francy LOIX estime que l'organisation du dernier événement a été un échec, avec près de cinquante participants en moins, et qu'il fallait en comprendre les raisons.

Béatrice rappelle qu'en tant qu'échevine en charge des aînés, elle représente tous les aînés et qu'il serait dommage d'en arriver à une séparation alors que les participants souhaitent avant tout des activités, sans se soucier de qui les organise.

L'ASBL a réaffirmé que son seul objectif est de lutter contre la solitude des aînés et a regretté qu'aucun membre du CCCA n'ait été présent lors d'une partie de l'organisation du repas.

4. Agenda

Pour dépasser cette situation, Pierre RENETTE a proposé de convoquer une réunion entre l'ASBL et le CCCA sous la présidence de la Commune, avec Béatrice MOUREAU en médiation. Cette rencontre est fixée au 15 décembre 2025 à 9h30 et réunira les deux entités.

Le secrétaire,

Thomas Broux

Le Président,

Francy LOIX